



*Société en commandite par actions au capital de 56 942 095 euros
Siège social : "La Woestyne" 59173 - Renescure
RCS Dunkerque 447 250 044*

Villeneuve d'Ascq, le 9 janvier, 2019

Communiqué

**Résultats de l'option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions
au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Bonduelle du 6 décembre 2018, par adoption des 3^{ème} et 4^{ème} résolutions, a décidé de distribuer un dividende de 0,50 € par action, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 et a offert aux actionnaires sur la totalité du dividende net de tout prélèvement obligatoire et afférent aux actions dont ils sont propriétaires, une option pour le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende a été fixée à 28,27 €, soit à 90 % de la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende, arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

A l'issue de la période d'option comprise entre le 14/12/2018 et le 28/12/2018, il est constaté que le nombre total d'actions ordinaires nouvelles émises est de 257 222, représentant 0,79 % du capital.

A la suite de cette opération, et sur la base de la déclaration des droits de vote au 31 décembre 2018, le capital est composé de 32 538 340 actions de 1,75 € de valeur nominale, représentant 51 339 625 droits de vote théoriques.

Les actions nouvelles ont une valeur nominale de 1,75 €, portent jouissance à compter du 1^{er} juillet 2018 et ont, par ailleurs, les mêmes caractéristiques et confèrent les mêmes droits que les actions anciennes ayant donné droit au dividende.

Elles ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext à Paris dès leur émission sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

La livraison des actions nouvelles pour les actionnaires qui ont opté pour le paiement du dividende en actions a eu lieu le jour de la mise en paiement du dividende en numéraire, soit le 9 janvier 2019.